

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 08 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Benoît MORCHOINE, M. Jean-François GIRARD, Mme Catherine ANDRE, M. Lucien DUCHESNE, Mme Sophie FOUCHER, Madame Christiane COSSE .

Absents : M. Jean-Vincent BONIN, M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Maurice DELANOUE.

Pouvoir : Néant

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

- Demande de Dotation de Solidarité Rurale 2013
- Attribution aide à la construction à un jeune ménage
- Participation pour l'assainissement collectif (PAC)
- Devis micro station d'épuration
- Devis étude chaufferie bois
- Demande de subvention PER pour étude chaufferie bois
- Décision modificative sur le budget de l'assainissement
- Emploi des cautions en cas de dégradations dans logements communaux
- Devis matériel informatique pour le service administratif de la mairie
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- Taxe d'aménagement
- Tarifs des salles communales 2013
- Tarifs stands 2013
- Tarifs barnums 2013
- Devis panneaux de signalisation
- Devis imperméabilisation de la fontaine
- Passage caravane publicitaire et course du 54^{ème} Tour du Loir et Cher du 10 au 14 avril 2013
- Noël du personnel communal
- Commencement des travaux au presbytère
- Questions diverses et informations.

1.DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2013

Le Conseil Général, dans son courrier du 08 octobre 2012, informe la Collectivité que la Dotation de Solidarité Rurale sera élargie aux communes de moins de 2000 habitants afin de les accompagner dans leurs projets d'investissement.

La commune décide de déposer un dossier concernant le projet de la traverse

d'agglomération « est ouest » afin d'obtenir cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION A UN JEUNE MENAGE

Le Conseil Municipal a fixé les critères d'attribution de l'aide à la construction aux jeunes ménages en primo accession lors de sa séance du 21 juin 2012.

Suite au dépôt de dossier en date du 05 septembre 2012 de Monsieur Kévin PATINAUX et Mademoiselle Sophie GOUINEAU, le Conseil Municipal décide de leur attribuer la somme de trois mille euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

3. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 a créé la participation pour l'assainissement collectif (PAC), ce dispositif alternatif permettant de garantir le maintien actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et de satisfaire aux besoins locaux d'extension des réseaux.

Le Conseil Municipal souhaite étudier en profondeur ce dossier avant de prendre une décision sur ce point.

4. DEVIS MICRO STATION D'EPURATION

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois devis estimatifs concernant l'installation d'une micro station d'épuration route de Vernou au lieu-dit « la Basinière ». Le raccordement au réseau des 14 logements possibles n'est pas envisageable techniquement.

L'entreprise Bessonier a présenté un devis d'un montant H.T. de 39 952.01 €.
La Société Hydroelia Travaux a présenté un devis d'un montant H.T. de 53 872.00 €
La Société Véolia Eau a présenté un devis d'un montant H.T. de 33 280.00 €

Le devis de la Société Véolia Eau est retenu, celui-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

5. DEVIS ETUDE CHAUFFERIE BOIS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois propositions ont été reçues concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois et le suivi des futurs travaux desservant les écoles, trois logements et le RSP.

La première proposition de la Société DELAGE et COULIOU s'élève à un montant H.T. de 19 190 €.

La seconde proposition de la Société B.E. Th. S'élève à un montant H.T. de 25 000 €.

La troisième proposition du bureau d'études E.T.E. 45 s'élève à un montant H.T. de 17 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du bureau d'études E.T.E. 45, celle-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

6. DEMANDE DE SUBVENTION PER POUR ETUDE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale pour la dépense d'investissement concernant l'étude d'une chaufferie bois desservant les écoles, trois logements et le RSP.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière attribuée par l'Etat dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale pour l'opération d'étude d'une chaufferie bois.
Le montant de la subvention ainsi sollicitée à l'Etat est de 10260 €, soit 60 %, de l'opération qui s'élève à 17 100 € Hors Taxes.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

7. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget de l'assainissement.

Dépense d'investissement compte 2315 – 1000 € à créditer au compte 651 + 1000 €

Dépense section d'exploitation compte 023 – 1000 €

Recette section d'investissement compte 021 – 1000 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

8. EMPLOIS DES CAUTIONS EN CAS DE DEGRADATIONS DANS LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'emploi des cautions en cas de dégradations effectuées dans les logements communaux.

Le montant de la caution est mandaté au compte 165.

Simultanément, en cas de dégradations constatées suite à l'état des lieux de sortie du logement communal, un titre de recettes du montant des travaux est effectué au compte 778.

Ces opérations sont effectuées dans un délai de deux mois après le départ du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

9. DEVIS MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois propositions ont été reçues concernant le renouvellement du parc informatique du service administratif de la mairie suite à des dysfonctionnements fréquents.

Une offre de la Société Bureautique 41 s'élève à la somme de 2795 € Hors Taxes.

Une offre de la Société I.B.S. Connexions s'élève à la somme de 3 899.40 € Hors Taxes.

L'offre de la Société Berger Levrault d'un montant Hors Taxes de 2 757 € a été retenue, celle-ci étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

10. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour exercer l'entretien de la voirie et des espaces verts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

11. TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la taxe d'aménagement instaurée en 2011 est tacitement reconduite en l'absence de nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas changer le taux de la taxe d'aménagement, il n'y a pas lieu de délibérer.

12. TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2013

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs des salles à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit :

TARIFS SALLES 2013

SALLE DES FETES

HABITANTS DE NEUNG SUR BEUVRON

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	250 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	350 €
Location de la vaisselle en plus :	75 €
Montant de la caution :	400 €

SALLE DES FETES

HORS COMMUNE

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	300 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	400 €
Location de la vaisselle en plus :	75 €
Montant de la caution :	400 €

SALLE DE LA FORGE

HABITANTS DE NEUNG SUR BEUVRON

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	150 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	210 €
Location de la vaisselle en plus :	50 €
Montant de la caution :	400 €

HORS COMMUNE

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	150 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	210 €
Location de la vaisselle en plus :	50 €
Montant de la caution :	400 €

SALLE DU STADE

HABITANTS DE NEUNG SUR BEUVRON

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	160 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	220 €
Montant de la caution :	400 €

HORS COMMUNE

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	160 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	220 €
Montant de la caution :	400 €

MAISON DES ASSOCIATIONS

HABITANTS DE NEUNG SUR BEUVRON

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	100 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	140 €
Tarif été Séminaires :	50 €
Tarif hiver Séminaires :	75 €
Salle informatique ½ journée :	170 €
Salle informatique la journée :	270 €
Montant de la caution :	400 €

MAISON DES ASSOCIATIONS

HORS COMMUNE

Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	100 €
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	140 €
Tarif été Séminaires :	50 €
Tarif hiver Séminaires :	75 €
Salle informatique ½ journée :	170 €
Salle informatique la journée :	270 €
Montant de la caution :	400 €

IMPORTANT :

- 1) Paiement de la salle + chèque de caution de 400 € à l'ordre du Trésor Public lors de la remise des clés.
- 2) Etat des lieux effectué avant et après utilisation de la salle. Les locaux doivent être rendus propres et en bon état.
- 3) La photocopie de l'Assurance Responsabilité Civile doit être fournie pour chaque location.
- 4) La location est faite pour la durée du week-end.

13. TARIFS STANDS 2013

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs des stands à compter du 1^{er} janvier 2013 comme suit :

Stands – location :

Par stand : 60 € livré monté
50 € de transport (quelque soit le nombre de stands)
Caution de 100 €

Associations :

Gratuit pour les associations de Neung sur Beuvron qui devront assurer le montage et le démontage.

Communes et Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Gratuit non livré.
Transport : 50 € (quelque soit le nombre de stands)

14. TARIFS BARNUMS 2013

Le Conseil Municipal décide de revoir les prix pour la location des barnums à compter du 1^{er} janvier 2013.

Location : 120 € le week-end par barnum
Une caution de 200 € est demandée
Frais de transport : 50 € (quelque soit le nombre de barnums)

Gratuit pour les Associations communales et intercommunales.

Conditions de location :

Les barnums sont livrés et récupérés par un employé de la Commune de Neung sur Beuvron qui aide au montage et au démontage du matériel.
Toute personne qui a fait une demande de location de barnum s'engage à être présent le jour et à l'heure prévue sur le lieu du montage et du démontage accompagnée de deux personnes pour assembler et désassembler les structures.

Dans le cas contraire, le matériel sera ramené aux ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

15. DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs panneaux de signalisation sont à remplacer ou à mettre en place sur la Commune. Plusieurs devis ont été demandés, l'offre de la Société Signaux Girod Centre Loire a été retenue pour un montant Hors Taxes de 1743.40 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

16. DEVIS IMPERMEABILISATION DE LA FONTAINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que seule la Société TEC Etanchéité a répondu à la demande concernant l'imperméabilisation de la fontaine Place Charles Quenet. Le devis s'élève à la somme de 9 850 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

17. PASSAGE CARAVANE PUBLICITAIRE ET COURSE DU 54EME TOUR DU LOIR ET CHER DU 10 AU 14 AVRIL 2013

L'Association Tour du Loir et Cher Sport Organisation sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le passage de la caravane publicitaire et de la course du 54^{ème} Tour du Loir et Cher E. Provost, Prix du Conseil Général et des Municipalités Sportives qui se déroulera du 10 au 14 avril 2013.

Une subvention d'organisation de 0.12 € par habitant est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

18. NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Noël du personnel communal aura lieu le vendredi 14 décembre 2012 à partir de dix huit heures trente à la Maison des Associations. Le repas est prévu au restaurant « La Croix Verte ».

19. COMMENCEMENT DES TRAVAUX AU PRESBYTERE

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du presbytère ont commencé. Les travaux de maçonnerie sont quasiment terminés et les travaux de plâtrerie ont commencé.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Un devis a été demandé à la Société APN Sérigraphie concernant la signalétique des toilettes publiques. Après présentation du projet, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite et de voir pour un panneau plus simple et moins onéreux.
- Un devis concernant la rampe d'accès handicapés à la Salle des Fêtes a été demandé à la SARL Denis DURAND. Le Conseil Municipal souhaite obtenir un autre devis avant de prendre une décision.
- Un devis de la SARL Léonard Charpentes est parvenu à la commune pour la passerelle

du Beuvron au lieu-dit « Minson » route de Blois. Le Conseil Municipal souhaite demander d'autres devis avant de prendre une décision.

- Deux devis de la Société REXEL ont été demandés concernant les illuminations de Noël à l'église et dans le Centre Bourg. La proposition concernant la traverse de rue s'élève à un montant Hors Taxes de 999.80 €. La seconde proposition concernant l'illumination de l'église s'élève à la somme de 1195.10 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, les deux devis sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Le bulletin municipal est à l'imprimerie. Il devrait paraître fin novembre, début décembre.
- Madame Annick LELIEVRE présente les résultats de la fréquentation au camping durant la saison 2012. Le nombre d'entrées a été de 2670. Le nombre de nuitées s'élève à 8325. Les autres chiffres seront délivrés lors du vote des budgets.
- L'ouverture de la station de lavage a eu lieu le 20 octobre dernier et l'inauguration le 26 octobre 2012. Afin d'éviter toute polémique, Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal que le goudron étalé pour l'accès à la station de lavage a bien été payé par les propriétaires, la Commune n'a participé que pour ce qui concernait le domaine public.
- Le dossier de reprise de la boulangerie est en bon état d'avancement.
- Les travaux de première nécessité effectués au gymnase début octobre ont évité la fermeture du bâtiment dans l'attente de sa réhabilitation.
- Le problème de sureffectif à la cantine municipale a été évoqué. Un courrier parviendra aux familles afin de trouver une solution rapidement.
- Un bon de commande a été délivré pour l'exécution des travaux d'extension de réseau au Chemin de Beaumont.
- Le Comité des Fêtes de Lamotte Beuvron remercie la municipalité pour le prêt de barnums à l'occasion de la Foire au Pays de la Tarte Tatin des 08 et 09 septembre 2012.
- Monsieur le Maire lit la carte de remerciements de la Famille DAZON suite aux obsèques de leur fille Aurélie au Conseil Municipal.
- Un point d'information sur la consultation sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Loire Bretagne (Sdage) est évoqué afin de faire connaître et d'inviter les habitants à y participer. Une affiche d'information sera apposée sur le panneau d'affichage de la mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'affaire DURAND, relative à un litige sur permis de construire, sera plaidée devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 20 novembre 2012 et qu'il n'est pas nécessaire d'assister à cette audience.

La séance est levée à 23h30.